

Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

# Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

EDUCATION

02

SOCIAL

02

INFRASTRUCTURE

04

ECONOMIE

01

COMMUNICATION

02

ADMINISTRATION

07

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

01

GOVERNANCE PUBLIQUE

02

### CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

### CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 1703

12 Décembre 2018

12 December 2018

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél.(\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

.....

Montant(en chiffres)(\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">001/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 001/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018 POUR LES SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN AU SEIN DE L'HOPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET HGOPED EXERCICE 2019
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	08-01-2019

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">002/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018 POUR LES SERVICES DE RESTAURATION A L'HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT L'HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA - EXERCICE 2019
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	08-01-2019

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">001/AONO/MINEPIA/CMPM/2018 DU 10/12/2018</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINEPIA/CMPM/2018 DU 10/12/2018 POUR LA FOURNITURE D'UNE STATION WAGON ET DEUX VEHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU SECRETARIAT PERMANENT DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ZONNOSES EMERGENTES ET REEMERGENTES EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ZONNOSES EMERGENTES ET RE-EMERGENTES, EXERCICE 2018 ET SUIVANTS
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	10-01-2019

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">009(BIS)/DC/CDPM/2018</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°009(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION-CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	08-01-2019

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">COMMUNIQUE</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/PU/APN/CIPM/2018 DU 21 NOVEMBRE 2018 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>6</b>	<b>Reference</b> <a href="#">COMMUNIQUE N° 157/CUD/SG/DIVMAP/2018</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 157/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°035/AOIO/CUD/CIPM/2018 DU 1ER AOÛT 2018 RELATIF A LA REALISATION D'UNE ORTHO-PHOTOGRAPHIE PLAN NUMERIQUE COULEUR ET D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018  <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	--

<b>7</b>	<b>Reference</b> <a href="#">COMMUNIQUE N° 158/CUD/SG/DIVMAP/2018</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 158/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU COMMUNIQUE N°137/CUD/SG/DIVMAP/2018 DU 26 SEPTEMBRE 2018 PUBLIANT LE RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 39/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 07 AOÛT 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MOBILIERS URBAINS DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018  <b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	--

<b>8</b>	<b>Reference</b> <a href="#">138/18/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 138/18/DG/CNPS DU 11 DECEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 26/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 30 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DES SALLES D'ARCHIVES POUR LES CENTRES DE PREVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA ET NANGA-EBOKO, EN DEUX (02) LOTS INDEPENDANTS, EN PROCEDURE D'URGENCE  <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	--

<b>9</b>	<b>Reference</b> <a href="#">021 /C/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°021/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 , POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMT/PAKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).  <b>Nature de prestation</b> N/A  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	---

<b>10</b>	<b>Reference</b> <a href="#">19/C/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°019 /C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).  <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>11</b>	<b>Reference</b> <a href="#">020 /C/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°020 /C/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°002(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES OUTILS ET MATERIAUX DE FORMATION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).  <b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>12</b>	<b>Reference</b> <a href="#">022/C/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°022/C/J09/SAEFPORTANT INFRUCTUEUX DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°009/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION- CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).  <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>13</b>	<b>Reference</b> <a href="#">01</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> ADDITIF N°01 A LA LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS N°012/MINEPAT/PNDP/CSPM/18 DU 19 NOVEMBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE PRIVEE DE GARDIENNAGE A LA CELLULE NATIONALE DE COORDINATION ET AU DOMICILE DU COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)DATE : 11 DÉCEMBRE 2018FINANCEMENT : ETAT/HORS-C2D LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) COMMUNIQUE : CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS N°012/MINEPAT/PNDP/CSPM/18 DU 19 NOVEMBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GARDIENNAGE À LA CELLULE NATIONALE DE COORDINATION ET AU DOMICILE DU COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP), PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2018 DANS LE QUOTIDIEN NATIONAL CAMEROON TRIBUNE, SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIT :  <b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>14</b>	<b>Reference</b> <a href="#">COMMUNIQUE N° 157/CUD/SG/DIVMAP/2018</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 157/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°035/AOIO/CUD/CIPM/2018 DU 1ER AOÛT 2018 RELATIF A LA REALISATION D'UNE ORTHO-PHOTOGRAPHIE PLAN NUMERIQUE COULEUR ET D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018  <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>15</b>	<b>Reference</b> <a href="#">COMMUNIQUE N° 158/CUD/SG/DIVMAP/2018</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 158/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU COMMUNIQUE N°137/CUD/SG/DIVMAP/2018 DU 26 SEPTEMBRE 2018 PUBLIANT LE RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 39/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 07 AOÛT 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MOBILIERS URBAINS DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018  <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

<b>16</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">DECISION N° 205/D/CUD/SG/DIVMAP/2018</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 205/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DE LA DECISION N°195/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 DU 26 SEPTEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 39/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 07AOÛT 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MOBILIERS URBAINS DANS LA VILLE DE DOUALA
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>17</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">DECISION N° 204/D/CUD/SG/DIVMAP/2018</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 204/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 035/AOIO/CUD/CIPM/2018 DU 1ER AOÛT 2018 RELATIF A LA REALISATION D'UNE ORTHO-PHOTOGRAPHIE PLAN NUMERIQUE COULEUR ET D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN DANS LA VILLE DE DOUALA
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>18</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">283/DP/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION PREFECTORALE N°283 /DP/J09/SAEF
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>19</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">284 /DP/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION PREFECTORALE N°284 /DP/J09/SAEF
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>20</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">285 /DP/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION PREFECTORALE N°285 /DP/J09/SAEF
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>21</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">1619/18/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 1619/18/DG/CNPS DU 11 DECEMBRE 2018 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 26/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 30 OCTOBRE 2018 RELATIF À LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DES SALLES D'ARCHIVES POUR LES CENTRES DE PREVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA ET NANGA-EBOKO, EN DEUX (02) LOTS INDEPENDANTS, EN PROCEDURE D'URGENCE.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

22

**Reference** [286 /DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION PREFECTORALE N°286 /DP/J09/SAEF

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** N/A

23

**Reference** [ADDITIF N° 01 A/S 52/AONO/CUD/CIPM/2018](#) [Lire](#)

**Titre/objet** ADDITIF N° 01 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°52/AONR/CUD/CIPM/2018 DU 05 NOVEMBRE 2018 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA MISE E N PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA DANS LA VILLE

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** N/A

# HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 001/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018 POUR LES SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN AU SEIN DE L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET HGOPED EXERCICE 2019**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
610 111

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité au sein de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala, le Conseil d'Administration a instruit le recrutement d'un prestataire pour assurer ce service.

A cet effet, le Directeur Général de L'Hôpital gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala, (Autorité Contractante), lance, un appel d'offres National ouvert en procédure d'urgence, afin de recruter pour l'exercice 2019 un prestataire pour assurer les services de nettoyage et d'entretien au sein de HGOPED. La période d'exécution des prestations est de **Douze (12) mois**.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- Entretien des salles spécialisées
- Entretien des surfaces carrelées
- Entretien des surfaces marbrées
- Vidange des corbeilles à papier et poubelles
- Entretien des espaces cimentés et curage des caniveaux
- Entretien des meubles, des armoires et le rangement
- Entretien des portes et baies vitrées

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **99 000 000 (Quatre-vingt-dix-neuf millions) francs CFA**.

## 4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont en lot unique

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais disposant des capacités techniques et financières requises pour l'exécution des prestations.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget HGOPED de l'exercice 2019 ligne imputation budgétaire N° **610 111**

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés de HGOPEd à Douala (Yassa). Tel : **233 504 300 / 233 504 309** dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Marchés de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala sis à Yassa B.P: 7 270 Douala tel: 233 504 300 / 233 504 309, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **Cent mille (100 000) Francs CFA** au Compte CAS – ARMP n° 33 59 88 00001-89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences BICEC Cette quittance devra préciser les références de l'avis d'Appel d'Offres le nom de l'Entreprise ou Groupement d'entreprise qui paye.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir au Service des Marchés de HGOPEd à Douala (Yassa) Tel : **233 504 300 / 233 504 309** au plus tard le **08/01/2018 à 12 H 00 heures** locale et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 001/AONO/HGOPEd/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018  
POUR LES SERVICES DE NETTOYAGE ET 'ENTRETIEN A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET  
PEDIATRIQUE DE DOUALA  
« A N'OUVRIr QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **Douze (12) Mois calendaires**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou par une société d'assurance agréée et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **1 980 000 (Un million neuf cent quatre-vingt mille) francs CFA** d'une durée de **validité de 120 jours** à compter du jour du dépôt des Offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée ou par une société d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives, techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **08/01/2018 à 13 heures précises**, heure locale, par la Commission centrale de Passation des Marchés des services et prestations intellectuels.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 70 points sur 100.

## 14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison des offres, la procédure en deux temps sera utilisée : l'évaluation de l'offre technique sera effectuée avant l'ouverture et la comparaison des offres financières.

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur cent (100) points sous la base des critères ci-dessous :

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires de l'Appel d'Offres sont les suivants :

- Fausse déclaration ou falsification de document ;
- Le CCAP non paraphé et/ou non signé à la dernière page
- Le DQE non paraphé et/ou non signé et/ou non daté.
- Absence d'une des pièces du dossier administratif et/ou d'une pièce de l'offre financière;
- Absence d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres;
- Non-respect d'au moins trois critères essentiels ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de l'exécution d'un marché antérieur au cours des trois dernières années.

note technique inférieur à 70 points sur 100

### 14.2 Critères essentiels

N°	Critères	Barème
01	Références financières de l'entreprise	12
02	Références professionnelles de l'entreprise	25
03	Moyens matériels et logistique	15
04	Attestation de visite du site	05
05	Conception et méthodologie	20
06	Qualification du personnel clé de la mission	20
07	Présentation générale de l'offre	03
Total		100

Seules les offres financières des candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix(70) points sur cent (100) seront ouvertes et évaluées de la manière suivante :

L'offre complète, conforme et évaluée la mieux-disante recevra la totalité des points (100) ; les autres offres seront notées suivant la formule ci-après.

**NF= MMd x 100**

**MS**

**NF=** note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

**MMd=** montant évalué du moins disant ;

**MS=** montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = (70 \times NT + 30 \times NF)$$

**100**

### **15. Attribution**

L'évaluation se fera d'abord sur les critères éliminatoires et ensuite sur les critères essentiels. Le non-respect des critères éliminatoires et au moins trois (03) des critères essentiels entraînent l'élimination de l'offre qui ne sera pas étudiée sur le plan Financier. Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités Techniques et financières requises pour exécuter les fournitures de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

### **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour leur remise des offres.

### **17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala sis à Yassa B.P: 7 270 Douala Tel : 233 504 300/233 504 309, plus précisément au Service des Marchés ou à la Direction des Affaires Administratives et Financières.

*DOUALA le 11 Décembre 2018*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**PR. MBOUDOU Emile**

# HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°  
002/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018 POUR LES SERVICES DE RESTAURATION A  
L'HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT L'HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA - EXERCICE 2019**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
610 341

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation saine des malades hospitalisés, et du personnel de garde de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala, le Directeur Général de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPEd) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence en vue de recruter pour l'exercice 2019 un prestataire pour assurer les services de restauration à HGOPEd.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- La préparation du petit déjeuner,
- La préparation du déjeuner,
- La préparation du dîner,
- Le service de ces repas aux malades dans leur salle d'hospitalisation,
- Le service de ces repas au personnel de garde à la cantine,
- L'entretien et le nettoyage de la cantine

Il est question pour l'hôpital de faire une cession en libre gérance de son restaurant (**le prestataire facturera au comptant tout autre consommateur exclus les patients hospitalisés et le personnel de garde**).

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est **70 000 000 (Soixante-dix millions) FCFA**.

## 4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont en lot unique

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais disposant des capacités techniques et financières requises pour l'exécution des prestations.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de HGOPEd de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire **N° 610 341**

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent Avis au Service des Marchés de HGOPEd à Douala (Yassa). B.P 7270 Tel : **233 504 300 / 233 504 309** dès publication du présent avis d'Appel d'Offres ou dans la boîte e-mail : [www.hgoped.cm](http://www.hgoped.cm)

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Marchés de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala sis à Yassa B.P: 7 270 Douala. Tel:233 504 300/233 504 309, e-mail : [www.hgoped.cm](http://www.hgoped.cm) dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **70 000 (Soixante-dix mille) francs CFA** au Compte CAS – ARMP n° 33 59 88 00001-89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions du Cameroun aux heures ouvrables.

Cette quittance devra préciser les références de l'avis d'Appel d'Offres, le nom de l'Entreprise ou Groupement d'entreprise qui paye.

## 9. Remises des offres

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, et déposées au Service des Marchés de HGOPEd à Douala (Yassa) **Tel : 233 504 300 / 233 504 309** au plus tard le **08/01/2019 à 12 H 00 heures**, heure locale et devront porter à l'exclusion de toute autre indication la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 002/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 11/12/2018  
POUR LES SERVICES DE RESTAURATION A L'HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE  
DOUALA  
« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »**

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres **est de 12 mois calendaires.**

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou par une société d'assurances agréée et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **1 400 000 (Un million quatre cent mille) F CFA.**

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives, techniques interviendra dans un premier temps, suivi dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administrative et des offres techniques aura lieu le **08/01/2019 à 13 heures précises**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'HGOPED siégeant dans la salle de réunions de l'Hôpital.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique de 70 points sur 100.

## 14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison des offres, la procédure en deux temps sera utilisée : l'évaluation de l'offre technique sera effectuée avant l'ouverture et la comparaison des offres financières.

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur cent (100) points sous la base des critères ci-dessous :

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires de l'Appel d'Offres sont les suivants :

- Fausse déclaration ou falsification de document ;
- Le CCAP non paraphé et/ou non signé à la dernière page
- Le DQE non paraphé et/ou non signé et/ou non daté.
- Absence d'une des pièces du dossier administratif et/ou d'une pièce de l'offre financière;
- Absence d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres;
- Non-respect d'au moins trois critères essentiels ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de l'exécution d'un marché antérieur au cours des trois dernières années.
- note technique inférieur à 70 points sur 100

### Critères essentiels

L'évaluation des offres -Techniques sera faite suivant le système de points sur la base des critères essentiels ci-dessous:

Critères	Barèmes
Références financières	12
Références professionnelles de l'entreprise	30
Moyens matériels et logistiques	12
Visite de site	3
Plan de travail et Méthodologie	13
Qualification du personnel	27
Présentation générale de l'offre	3
<b>Total</b>	<b>100</b>

seules les offres financières des candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix(70) points sur cent (100) seront ouvertes et évaluées de la manière suivante :

L'offre complète, conforme et évaluée la moins disante recevra la totalité des points (100) ; les autres offres seront notées suivant la formule ci-après.

**NF= MMd x 100**

**MS**



**NF**= note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

**MMd**= montant évalué du moins disant ;

**MS**= montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = (70 \times NT + 30 \times NF)$$

100

## 15. Attribution

L'évaluation se fera d'abord sur les critères éliminatoires et ensuite sur les critères essentiels. Le non-respect des critères éliminatoires et au moins trois (03) des critères essentiels entraînent l'élimination de l'offre qui ne sera pas étudiée sur le plan Financier. L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités -Techniques et financières requises pour exécuter les fournitures de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour leur remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala sis à Yassa B.P: 7 270 Douala Tel : 233 504 300/233 504 309, plus précisément au Service des Marchés ou à la Direction des Affaires Administratives et Financières.

**NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »**

*DOUALA le 11 Décembre 2018*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***PR. MBOUDOU Emile***

# PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ZONNOSES EMERGENTES ET RE EMERGENTES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINEPIA/CMPM/2018 DU 10/12/2018 POUR LA FOURNITURE D'UNE STATION WAGON ET DEUX VEHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU SECRETARIAT PERMANENT DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ZONNOSES EMERGENTES ET REEMERGENTESEN PROCEDURE D'URGENCEFINANCEMENT : BUDGET DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ZONNOSES EMERGENTES ET RE-EMERGENTES,EXERCICE 2018 ET SUIVANTS**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre du lancement des activités du Programme et du renforcement de son parc automobile, le Secrétaire Permanent du Programme National de Prévention et de Lutte contre les Zoonoses Emergentes et Ré-émergentes (PNPLZER) lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture d'une station wagon et deux véhicules Pick-Up 4X4 double cabine au sein du Programme.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres consistent en la fourniture, sur le site du Secrétariat Permanent du Programme Zoonoses, d'une (1) station wagon et de deux (2) véhicules Pick-Up 4X4 double cabine.

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération issu des études préalables est de **cent millions (100 000 000) de francs CFA.**

## 4. Allotissement

La fourniture sera en un lot unique.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tout concessionnaire automobile.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le budget du Secrétariat Permanent du Programme National de Prévention et de Lutte contre les Zoonoses Emergentes et Ré-émergentes, exercice 2018 et suivants.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Permanent du Programme Zoonoses, situé dans l'enceinte abritant les services techniques du MINEPIA sis à MVOG BETSI, dès publication du présent avis dans le journal des marchés publics ou dans le Cameroon-Tribune. Tél : (237) 672 59 28 59/685 85 99 20, email : [programmezoonoses2014@yahoo.com](mailto:programmezoonoses2014@yahoo.com)

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu dans les services du Secrétariat Permanent du Programme Zoonoses, MVOG BESTI, dès publication du présent avis dans le journal des marchés publics ou dans le Cameroun-tribune, contre versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**, payable au Compte d'Affectation Spécial de l'ARMP (CAS-ARMP) logé dans les agences BICEC.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Permanent du Programme Zoonoses, situé dans l'enceinte abritant les directions techniques du MINEPIA sis à MVOG BETSI, au plus tard **le 10/01/2019 à treize (13) heures** précises et devra porter la mention :

*« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINEPIA/CMPM/2018 DU 10/12/2018 POUR LA FOURNITURE D'UNE STATION WAGON ET DEUX VEHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU SECRETARIAT PERMANENT DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ZONNOSES EMERGENTES ET REEMERGENTES EN PROCEDURE D'URGENCE  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur.

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu pour la livraison est de **trente (30) jours**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de **deux millions (2 000 000) francs CFA**. La caution sera valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres.

Elles doivent être en cours de validité, datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la commission de passation des marchés du MINEPIA, aura lieu **le 10/01/2019 à quatorze (14) heures** dans la salle de réunion des services du MINEPIA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### 1- Critères éliminatoires

Ils sont définis ainsi qu'il suit :

- dossier administratif incomplet ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà de quarante-huit (48) heures après l'ouverture des plis ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- plus d'un critère essentiel non satisfaisant.

### 2- Critères essentiels

Les critères essentiels, qui seront évalués de manière binaire (satisfaisant ou non) porteront sur :

- les références ;
- la conformité aux spécifications techniques (joindre les prospectus) ;
- le service après vente ;
- la présence du certificat de conformité ou du certificat d'origine.

## 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre techniquement qualifiée sera évaluée la moins disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du Secrétariat Permanent du Programme Zoonoses, situé dans l'enceinte abritant les services techniques du MINEPIA sis à MVOG BETSI, Tél : (237) 672 59 28 59/685 85 99 20.

YAOUNDE le 10 Décembre 2018

Le **SECRÉTAIRE PERMANENT**

**VITALIS CHEPND**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°009(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION- CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D’AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D’URGENCE).**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A  
**IMPUTATION**  
201001-201104

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget pour l'exercice 2018, **le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou, Autorité Contractante**, lance pour le compte du **CMTP d'Akonolinga** et au titre de l'exercice 2018, une Demande de Cotation, pour la formation chantier – école – production au Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga (CMTP/AKGA) dans le Département du Nyong et Mfoumou.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation concernent la Formation-Chantier-école-Production **au Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga dans le Département du Nyong et Mfoumou**, il s'agit des :

**Matériaux de formation de la filière carrelage ;**  
**Matériaux de formations de la filière maçonneries ;**  
**Matériaux de formations de la filière électricité ;**  
**Matériaux de formations de la filière plomberie ;**  
**Divers**

## 3. Cout Prévisionnel

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget du Ministère des Travaux Publics (BIP, Exercice 2018), à hauteur de **30 000 000 (trente millions)** Francs CFA

## 4. Allotissement

Le dossier est constitué d'un (01) lot unique

## 5. Participation et origine

La participation à cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de réalisation des opérations similaires. La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

## 6. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget du Ministère des Travaux Publics (BIP, Exercice 2018)

## 7. Consultation du Dossier

La Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, téléphone : 694 92 65 01/657 69 19 53/222 12 05 30, BP : 01 AKGA dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu auprès de la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, téléphone : 694 92 65 01/657 69 19 53/22 12 05 30, BP : 01 AKGA dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de : **60 000 (soixante mille) Francs CFA payable à la Recette des Finances d'Akonolinga.**

## 9. Remises des offres

L'offre sera rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, au plus tard **le 08 janvier 2019 à 12 heures** précises et devra porter la mention :

**« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°009(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION- CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence). A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison desdits équipements qui court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la fourniture est fixé à **trois (03) mois.**

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur, ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de Demande de Cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de la Demande de Cotation.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis contenant les pièces administratives, techniques et financières aura lieu **le 08 janvier 2019 à 13 heures** précises à la Salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en un (01) temps et vérification de la partie financière des Offres des entreprises dont les autres parties ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

### Critères éliminatoires

- Pièces administratives

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes, sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;

**b) Pièce falsifiée (la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux).**

- Partie technique

c) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;

Partie financière

d) Offre financière incomplète ;

e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

f) Absence d'un sous-détail d'un prix unitaire.

## 14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.



## 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Chef Service du Patrimoine de l'Etat dès publication du présent avis. Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit ou messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et au Préfet du Département du Nyong et Mfoumou aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**COMMUNIQUE ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/PU/APN/CIPM/2018 DU 21 NOVEMBRE 2018 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **PIECE N°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)**

### **1.2 Critères essentiels, page 6**

#### **Références générales du soumissionnaire: ancienneté**

**Au lieu de** : « compagnie représentée dans les 10 régions », **lire** : « compagnie représentée dans 07 régions ».

**Couverture des engagements règlementés** : moyenne (2015, 2016, 2017)

**Au lieu de** : « Taux supérieur à 125% », **lire** : « taux supérieur à 110% ».

**Couverture de la marge de solvabilité** : moyenne (2015, 2016, 2017)

**Au lieu de** : « taux supérieur à 200% », **lire** : « Taux supérieur à 110% ».

**Cadence de règlement des sinistres au cours des cinq dernières années**

**Au lieu de** : « Prestations payées par année en assurance flotte automobile, Globale dommages, Responsabilité Civile au cours des 05 dernières années, Prestations supérieures à 100 millions »

**Lire** : « Cumul des prestations payées par année en assurance flotte automobile, Globale dommages, Responsabilité Civile au cours des 05 dernières années, Prestations supérieures à 100 millions ».

**Couverture de réassurance dans la branche considérée, page 7**

**Au lieu de** : « Traités d'assurance en cours de validité : Traités avec 05 réassureurs », **lire** : « Traités d'assurance en cours de validité : Traités avec 02 réassureurs »

**Au lieu de** : « Attestations de satisfecit délivrées par des concessionnaires automobile (AS) supérieur ou égal à 04, **lire** : « Attestations de satisfecit délivrées par des concessionnaires automobile (AS) : 02 ».

YAOUNDE le 12 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**YOUMBA Josué**

## COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 157/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°035/AOIO/CUD/CIPM/2018 DU 1ER AOÛT 2018 RELATIF A LA REALISATION D'UNE ORTHO-PHOTOGRAPHIE PLAN NUMERIQUE COULEUR ET D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

La société ci-après désignée est, par Décision N°204/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 12/12/2018, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Uni-que	<b>STE TOPOGRAPHIE ET INFORMATIQUE</b>  626, chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes  83500 LA SEYNE SUR MER  Tél./Fax :04 94 29 96 14	664 371 562	03

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de leurs projets de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler leurs attributions.

Le soumissionnaire ci-après, n'ayant pas été retenu dans le cadre du présent appel d'offres pour les motifs ci-après :

SOUSSIONNAIRE	MOTIFS D'ELIMINATION
<b>SINTEGRA</b>  11 Chemin des Près – CS 30003 – 38241 MEYLAN Cedex  Tél. : 04 76 18 13 13  Fax : 04 76 18 13 10	Offre non conforme pour l'essentiel aux exigences du DAO, car omission de certains éléments dans les spécifications techniques proposées.

est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 12 Décembre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

**NTONE NTONE DR. Fritz**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 158/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU COMMUNIQUE N°137/CUD/SG/DIVMAP/2018 DU 26 SEPTEMBRE 2018 PUBLIANT LE RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 39/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 07 AOÛT 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MOBILIERS URBAINS DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

La société ci-après désignée est, par Décision N°2015/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 12/12/2018, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Uni-que	<b>GENELCAM SARL</b> B.P. :7624 Yaoundé, Tél. : (237) 677 751 729	<b>84 757 789</b>	<b>06</b>

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Le soumissionnaire ci-après, n'ayant pas été retenu dans le cadre du présent appel d'offres pour les motifs ci-après :

SOUSSIONNAIRE	MOTIFS D'ELIMINATION
<b>CESARE BTP</b> B.P. : 15152 Douala, Tél. : (237) 694 749 979	-Références du soumissionnaire non conformes aux exigences du DAO.  -Justificatifs du critère essentiel "personnel clé" non conformes aux exigences du DAO.

est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ses offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 12 Décembre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

**NTONE NTONE DR. Fritz**

# CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**COMMUNIQUE N° 138/18/DG/CNPS DU 11 DECEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 26/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 30 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DES SALLES D'ARCHIVES POUR LES CENTRES DE PREVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA ET NANGA-EBOKO, EN DEUX (02) LOTS INDEPENDANTS, EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CNPS COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n°26/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 30 octobre 2018 relatif à la construction et l'équipement des salles d'archives pour les Centres de Prévoyance Sociale de Yagoua et Nanga-Eboko en deux (02) lots indépendants, en procédure d'urgence est déclaré infructueux, le seul soumissionnaire enregistré n'ayant pas déposé son offre.

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**COMMUNIQUE N°021/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 , POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions **DE DEMANDE DE COTATION N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 , POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**. Le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit :Vu la lettre de proposition d'attribution N°30/CDPM-NM/2018 du 10 décembre 2018, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
<b>UNIQUE</b>	<b>ETS RIDLEX SERVICES</b>  B.P : 3779 Yaoundé  Tél : <b>691232331/677463860</b>	<b>19 999 664</b>	<b>19 999 664</b>	<b>Délai de réalisation:</b> Six (06) mois.  <b>Lieu d'exécution :</b> CMTP Akonolinga.  <b>Obs. :</b> 1 <sup>er</sup> rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci. Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**COMMUNIQUE N°019 /C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions **DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**. Le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit : Vu la lettre de proposition d'attribution N°28/CDPM-NM/2018 du 10 décembre 2018, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
<b>UNIQUE</b>	<b>INGETECH SARL</b>  B.P : 34 773 Yaoundé  Tél : <b>699244905/676938515</b>	<b>14 999 949</b>	<b>14 999 949</b>	<b>Délai de réalisation:</b> Dix (10) semaines.  <b>Lieu d'exécution :</b> CMTP Akonolinga.  <b>Obs. :</b> 1 <sup>er</sup> rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci. Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**COMMUNIQUE N°020 /C/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°002(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES OUTILS ET MATERIAUX DE FORMATION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions **DE LA DEMANDE DE COTATION N°002(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES OUTILS ET MATERIAUX DE FORMATION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).** Le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°29/CDPM-NM/2018 du 10 décembre 2018, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
<b>UNIQUE</b>	<b>PANAFRICAN PACIFIC HOLDING SARL</b>  B.P : 34 773 Yaoundé  Tél : <b>699244905/676938515</b>	<b>9 972 038</b>	<b>9 972 038</b>	<b>Délai de réalisation:</b> soixante dix (70) jours.  <b>Lieu d'exécution :</b> CMTP Akonolinga.  <b>Obs. :</b> 1 <sup>er</sup> rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci. Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**COMMUNIQUE N°022/C/J09/SAEFPORTANT INFRUCTUEUX DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°009/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION- CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**), communique : Conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions de l'Avis de demande de cotation susvisé, les résultats se présentent ainsi qu'il suit :

LOT N°	Soumissionnaire	Observations
UNIQUE	NEANT	A relancer

Le marché relatif à cette demande de cotation est déclaré infructueux, suite à la lettre **N°027/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du 10 décembre 2018**, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Nyong et Mfoumou.

AKONOLINGA le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

**ADDITIF N°01 A LA LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS N°012/MINEPAT/PNDP/CSPM/18 DU 19 NOVEMBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE PRIVEE DE GARDIENNAGE A LA CELLULE NATIONALE DE COORDINATION ET AU DOMICILE DU COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) DATE : 11 DÉCEMBRE 2018 FINANCEMENT : ETAT/HORS-C2D LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) COMMUNIQUE : CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS N°012/MINEPAT/PNDP/CSPM/18 DU 19 NOVEMBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GARDIENNAGE À LA CELLULE NATIONALE DE COORDINATION ET AU DOMICILE DU COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP), PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2018 DANS LE QUOTIDIEN NATIONAL CAMEROON TRIBUNE, SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIT :**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1) Date de dépôt des offres

### Au lieu de :

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en six (06) exemplaires (un original et 5 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous (porte 211 D) au plus tard **le 12 décembre 2018 à 12 heures** précises (heure locale) et contenant la mention : « *Demande de Cotations N°012/MINEPAT/ SG/ PNDP/CSPM/18 du 19 novembre 2018 pour le recrutement d'une société privée de gardiennage à la Cellule Nationale de Coordination et au domicile du Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP)* ».

### Lire :

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en six (06) exemplaires (un original et 5 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous (porte 211 D) au plus tard **le 19 décembre 2018 à 12 heures** précises (heure locale) et contenant la mention : « *Demande de Cotations N°012/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/18 du 19 novembre 2018 pour le recrutement d'une société privée de gardiennage à la Cellule Nationale de Coordination et au domicile du Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP)* ».

## 2) Date d'ouverture des offres

### Au lieu de :

L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PNDP, **le 12 décembre 2018 à 13 heures** précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions n°313 D de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

### Lire :

L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PNDP, **le 19 décembre 2018 à 13 heures** précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions n°313 D de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

## 3) Critères éliminatoires

### Au lieu de :

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- L'absence de l'agrément ;
- L'absence de l'autorisation de démarrage effectif des activités ;
- La non- conformité du dossier au cahier des charges.

### Lire :

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- L'absence de l'agrément ;
- La non-conformité du dossier au cahier des charges.

**Le reste sans changement.**

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le COORDONNATEUR NATIONAL

**NGA MARIE MADELEINE**

## COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 157/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°035/AOIO/CUD/CIPM/2018 DU 1ER AOÛT 2018 RELATIF A LA REALISATION D'UNE ORTHO-PHOTOGRAPHIE PLAN NUMERIQUE COULEUR ET D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

La société ci-après désignée est, par Décision N°204/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 12/12/2018, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Uni-que	<b>STE TOPOGRAPHIE ET INFORMATIQUE</b>  626, chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes  83500 LA SEYNE SUR MER  Tél./Fax :04 94 29 96 14	664 371 562	03

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de leurs projets de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler leurs attributions.

Le soumissionnaire ci-après, n'ayant pas été retenu dans le cadre du présent appel d'offres pour les motifs ci-après :

SOUSSIONNAIRE	MOTIFS D'ELIMINATION
<b>SINTEGRA</b>  11 Chemin des Près – CS 30003 – 38241 MEYLAN Cedex  Tél. : 04 76 18 13 13  Fax : 04 76 18 13 10	Offre non conforme pour l'essentiel aux exigences du DAO, car omission de certains éléments dans les spécifications techniques proposées.

est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 12 Décembre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

**NTONE NTONE DR. Fritz**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 158/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU COMMUNIQUE N°137/CUD/SG/DIVMAP/2018 DU 26 SEPTEMBRE 2018 PUBLIANT LE RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 39/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 07 AOÛT 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MOBILIERS URBAINS DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

La société ci-après désignée est, par Décision N°2015/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 12/12/2018, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Uni-que	<b>GENELCAM SARL</b> B.P. :7624 Yaoundé, Tél. : (237) 677 751 729	<b>84 757 789</b>	<b>06</b>

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Le soumissionnaire ci-après, n'ayant pas été retenu dans le cadre du présent appel d'offres pour les motifs ci-après :

SOUSSIONNAIRE	MOTIFS D'ELIMINATION
<b>CESARE BTP</b> B.P. : 15152 Douala, Tél. : (237) 694 749 979	-Références du soumissionnaire non conformes aux exigences du DAO.  -Justificatifs du critère essentiel "personnel clé" non conformes aux exigences du DAO.

est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ses offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 12 Décembre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

**NTONE NTONE DR. Fritz**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**DECISION N° 205/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DE LA DECISION N°195/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 DU 26 SEPTEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 39/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 07AOÛT 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MOBILIERS URBAINS DANS LA VILLE DE DOUALA**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,**  
Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;  
Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;  
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;  
Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;  
Vu la Lettre – Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu La Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;  
Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 041/AONO/CUD/CIPM/2018 du 13 août 2018 relatif à la mise en place d'un système de contrôle d'analyse et de suivi de qualité des eaux (laboratoire, ..., installation des pluviométriques d'observation, et acquisition des installations des sondes piézométriques dans la ville de Douala;  
Considérant le rapport d'analyse y relatif du 1<sup>er</sup> octobre 2018 de la sous-commission d'analyse des Offres ;  
Considérant le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;  
Considérant la proposition d'attribution N°055/NEM/KNSE/CIPM/CUD/2018 du 12 octobre 2018;  
Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

## **DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** La société **GENELCAM SARL** B.P. : 7624 Yaoundé, Tél. : (237) 677 75 17 29 est déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant de **quatre vingt quatre millions sept cent cinquante sept mille sept cent quatre vingt neuf (84 757 789) Francs CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai d'exécution de

**six (06) mois.**

**Article 2 :** La Décision n°195/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 26 Septembre 2018 est rapportée.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

*DOUALA le 12 Décembre 2018*

*Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT*

*NTONE NTONE DR. Fritz*

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**DECISION N° 204/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 035/AOIO/CUD/CIPM/2018 DU 1ER AOÛT 2018 RELATIF A LA REALISATION D'UNE ORTHO-PHOTOGRAPHIE PLAN NUMERIQUE COULEUR ET D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN DANS LA VILLE DE DOUALA**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,**

Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Lettre – Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 035/AOIO/CUD/CIPM/2018 du 1<sup>er</sup> août 2018 relatif à la réalisation d'une ortho-photographie plan numérique couleur et d'un modèle numérique de terrain dans la ville de Douala;

Considérant le rapport d'analyse y relatif du 1<sup>er</sup> octobre 2018 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N°059/NEM/KNSE/CIPM/CUD/2018 du 1<sup>er</sup> novembre 2018;

Considérant l'avis favorable de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Services et des Prestations Intellectuelles siégeant en sa session du 14 Novembre 2018, notifié par correspondance n°031/L/MINMAP/CCCM-SPI/18 du 16 novembre 2018;

Considérant l'avis de non objection de l'AFD sur le rapport d'analyse des offres, émis par correspondance n°2018/YAO/NW/WM/nt/3780-18 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

## DECIDE:

**Article 1<sup>er</sup>:** La société **TOPOGRAPHIE ET INFORMATIQUE** 626, chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes 83500 LA SEYNE SUR MER, Tél./Fax : 04 94 29 96 14 est déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant de **six cent soixante quatre millions trois cent soixante onze mille cinq cent soixante deux (664 371 562) Francs CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

*DOUALA le 12 Décembre 2018*

*Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT*

*NTONE NTONE DR. Fritz*

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**DECISION PREFECTORALE N°283 /DP/J09/SAEF**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

**Vu** la Constitution ;

**Vu** le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

**Vu** le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

**Vu** le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

**Vu** le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

**Vu** le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

**Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

**Vu** la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Considérant L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).**

**Vu** la lettre de proposition d'attribution N°28/CDPM-NM/2018 du 10 décembre 2018, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018	INGETECH SARL B.P : 34 773 Yaoundé Tél : 699244905/676938515	14 999 949 FCFA	RETENUE

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**DECISION PREFECTORALE N°284 /DP/J09/SAEF**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

**Vu** la Constitution ;

**Vu** le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

**Vu** le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

**Vu** le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

**Vu** le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

**Vu** le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

**Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

**Vu** la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Considérant L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°002(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES OUTILS ET MATERIAUX DE FORMATION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).**

**Vu** la lettre de proposition d'attribution N°29/CDPM-NM/2018 du 10 décembre 2018, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'ACQUISITION DES OUTILS ET MATERIAUX DE FORMATION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°002(BIS)/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018	PANAFRICAN PACIFIC HOLDING SARL  B.P : 34 773 Yaoundé  Tél : 699244905/676938515	9 972 038 FCFA	RETENUE

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**DECISION PREFECTORALE N°285 /DP/J09/SAEF**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR****Vu** la Constitution ;**Vu** le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;**Vu** le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;**Vu** le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;**Vu** le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;**Vu** le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;**Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu** l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;**Vu** la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Considérant L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 , POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).****Vu** la lettre de proposition d'attribution N°30/CDPM-NM/2018 du 10 décembre 2018, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup> :** L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018	ETS RIDLEX SERVICES  B.P : 3779 Yaoundé  Tél : 691232331/677463860	19 999 664 FCFA	RETENUE

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 11 Décembre 2018

Le PRÉFET

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**DECISION N° 1619/18/DG/CNPS DU 11 DECEMBRE 2018 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 26/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 30 OCTOBRE 2018 RELATIF À LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DES SALLES D'ARCHIVES POUR LES CENTRES DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA ET NANGA-EBOKO, EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS, EN PROCÉDURE D'URGENCE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

## LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

<b>VU</b>	le traité instituant une Conférence Interafricaine de la Prévoyance sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°95/136 du 24 juillet 1995 ;
<b>VU</b>	l'Ordonnance n°73/17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n°84/006 du 04 juillet 1984 ;
<b>VU</b>	le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
<b>VU</b>	le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
<b>VU</b>	le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
<b>VU</b>	la Résolution n°045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
<b>VU</b>	l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 26/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 30 octobre 2018 ;
<b>VU</b>	le procès-verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 22 novembre 2018.

### **DECIDE :**

**Article 1** **et** .- L'Appel d'Offres National Ouvert n°26/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 30 octobre 2018 relatif à la construction et l'équipement des salles d'archives pour les Centres de Prévoyance Sociale de Yagoua et Nanga-Eboko en deux (02) lots indépendants, en procédure d'urgence, le seul soumissionnaire enregistré n'ayant pas déposé son offre.

**Article 2**.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

## PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°286 /DP/J09/SAEF

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, AUTORITE CONTRACTANTE

**Vu** la Constitution ;

**Vu** la Loi N°2018/012 du 11 juillet portant régime financier de l'Etat et des autres entités ;

**Vu** la Loi 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018, modifiée et complétée par l'Ordonnance N°2018/002 du 04 juin 2018;

**Vu** le décret N°2001//048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications subséquents ;

**Vu** le décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

**Vu** le décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

**Vu** le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

**Vu** le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** la lettre-Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 Juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** l'Avis de Demande de Cotation N°009/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018.

Considérant la lettre N°027/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du 10 décembre 2018;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'Avis de Demande de Cotation **N°009/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION- CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU**, en procédure d'urgence est déclaré infructueux, conformément à l'article 103, alinéa b du Code des Marchés Publics.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée au Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics (CDPM) du Nyong et Mfoumou, et publiée par insertion dans le journal des Marchés Publics.

*AKONOLINGA le 11 Décembre 2018*

*Le PRÉFET*

**BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**ADDITIF N° 01 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°52/AONR/CUD/CIPM/2018 DU 05 NOVEMBRE 2018 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA DANS LA VILLE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en <b>sept (07) exemplaires</b> dont <b>un (01) original</b> et <b>six (06) copies</b> marqués comme tels devra parvenir à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, BP 43 Douala, Tél : 237 233 421 850 / Fax : 237 243 426 950 au plus tard le <b>11/12/201</b> à <b>12 heures précises, heure locale</b>, et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 52/AONR/CUD/CIPM/2018 DU 05/11/2018 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA DANS LA VILLE DE DOUALA A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en <b>sept (07) exemplaires</b> dont <b>un (01) original</b> et <b>six (06) copies</b> marqués comme tels devra parvenir à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, BP 43 Douala, Tél : 237 233 421 850 / Fax : 237 243 426 950 au plus tard le <b>18/12/201</b> à <b>12 heures précises, heure locale</b>, et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 52/AONR/CUD/CIPM/2018 DU 05/11/2018 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA DANS LA VILLE DE DOUALA A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</b></p>

2	Ouverture des Plis
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'Ouverture des offres se fera en deux temps ;</p> <p>L'Ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu au plus tard le <b>11/12/2018</b> à <b>13 heures</b>, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1<sup>er</sup> à Bonanjo.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p>L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse des offres techniques et ne concernera que les soumissionnaires ayant un dossier administratif complet et conforme ainsi qu'une note minimale de 70 points sur 100.</p>

## 2 Ouverture des Plis

### Lire plutot

L'Ouverture des offres se fera en deux temps ;

L'Ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu au plus tard le **18/12/2018 à 13 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1<sup>er</sup> à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse des offres techniques et ne concernera que les soumissionnaires ayant un dossier administratif complet et conforme ainsi qu'une note minimale de 70 points sur 100.

*DOUALA le 10 Décembre 2018*

*Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT*

***NTONE NTONE DR. Fritz***

**PUBLICITÉ**

**Service e-JDM**  
JDM Electronique



*Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.*

**Service e-CNE**  
CNE Electronique



*Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.*

### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant  
ou  
Point Focal

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....



# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 **www.armac.cm**



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...  
La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun  
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09  
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26  
✉ infos@armac.cm 🌐 www.armac.cm

☎ 222 20 49 17  
🌐 Internet : pridesoft.armac.cm  
✉ Email : pridesoft@armac.cm